



CH-3003 Berne, SG-DEFR, JSA

Aux gouvernements cantonaux

**Berne, le 8 avril 2013**

**Train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014-2017:  
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dans le cadre des délibérations sur la Politique agricole 2014-2017, les Chambres fédérales ont approuvé, le 22 mars 2013, une révision partielle de la loi sur l'agriculture (LAgr). Elles ont ainsi créé les conditions-cadre d'une évolution de la politique agricole tournée vers l'avenir. Le délai fixé pour un référendum sur les modifications prévues dans la LAgr échoit mi-juillet 2013. Le 13 mars 2013, le Parlement a fixé par un arrêté fédéral les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2014-2017 dans le cadre des trois enveloppes financières.

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 exige la modification de 16 ordonnances agricoles. Il m'importe beaucoup que les dispositions d'exécution agricoles limitent au maximum les charges administratives. Le projet mis en consultation ci-joint tient compte de cette préoccupation. En particulier, il s'agit d'utiliser de manière globale les nouvelles possibilités technologiques des systèmes d'information et de tirer parti des synergies potentielles. Si vous voyez d'autres possibilités, je vous encourage à les communiquer dans le cadre de la présente consultation. Nous pourrions ainsi tirer parti de cette opportunité et créer une base pour une exécution simple et efficace lors de la concrétisation des nouvelles dispositions légales.

La consultation se termine le 28 juin 2013. Le Conseil fédéral a l'intention d'approuver les nouvelles dispositions d'exécution au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2013 et de les mettre en vigueur en même temps que les modifications de la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2014.



Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre prise de position écrite à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à [schriftgutverwaltung@blw.admin.ch](mailto:schriftgutverwaltung@blw.admin.ch). Il est possible de commander d'autres exemplaires du dossier de consultation imprimé à la même adresse ou par téléphone au numéro 031 322 59 38. Le dossier est également disponible en ligne à l'adresse [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html). Cette adresse comprend également un lien vers un modèle de document pour la rédaction de la prise de position. L'utilisation de ce modèle et son envoi au format Word facilite notre tâche de dépouillement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de ma considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral

Annexes :

- Dossier de consultation
- Liste des destinataires